

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

N°CT2020.5/066-1

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121426-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Vote(s) pour : 70
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121426-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

N°CT2020.5/066-1

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption d'un avenant n°1 au marché n°S190195 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux (2019-2023)- lot 1

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article R.2194-7 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/026 du 10 avril 2019 relative au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux ;

CONSIDERANT que par délibération du 10 avril 2019 susvisée, le conseil de territoire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux scindé en deux lots ;

CONSIDERANT que les 2 lots ont fait l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum et ont été notifiés dans les conditions suivantes :

N°	Désignation du lot	Attributaire	N° de marché	Date de notification
01	Exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que du centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville	DALKIA	S190195	05/08/2019
02	Exploitation des installations thermiques des équipements sportifs (piscines et complexes sportifs)	ENGIE ENERGIE SERVICES	S190196	05/08/2019

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121426-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDERANT que le marché n°S190195 (lot n°1), relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que du centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville, a été notifié le 05 août 2019 à l'entreprise DALKIA S.A pour une durée ferme de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2019 avec une échéance finale au 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum dont le montant forfaitaire annuel est de 418 498,25€ HT ;

CONSIDERANT que le présent avenant a pour objet d'acter en premier lieu la rectification d'une erreur matérielle dans le montant notifié de l'acte d'engagement qui ne correspond pas à celui de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 4 à l'acte d'engagement) ; que la somme des prestations forfaitaires P1, P2 et P3 du marché s'élève à 419 290,34 € et non à 418 498,25 € HT comme indiqué dans l'AE, conformément à la répartition détaillée dans la DPGF :

- P1 : 155 238,85 € HT
- P2 : 179 955,98 € HT
- P3 : 84 095,51 € HT

CONSIDERANT que le présent avenant a pour objet d'acter en deuxième lieu, l'intégration de nouveaux sites : bâtiment Marco Polo, bâtiment CITEC de Créteil, bâtiment LMA de Boissy ; que l'ajout de ces bâtiments entraîne une augmentation financière du montant du P1, du P2 et du P3 comme suit :

- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P1- FOURNITURE D'ENERGIE est porté de 155 238,85 € HT à 159 738,85 € HT, soit une augmentation de 4 500,00 € HT (+ 2,90%).
- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté de 179 955,98 € HT à 188 231,98 € HT, soit une augmentation de 8 276,00 € HT (+ 4,60%).
- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté de 84 095,51 € HT à 85 552,51 € HT, soit une hausse de 1 457,00 € HT (+1,73%).

CONSIDERANT que le présent avenant a pour objet d'acter en troisième et dernier lieu la dissociation des factures P2/P3 ainsi que la modification des régimes horaires de la médiathèque Mandela pour prendre en compte l'ouverture le dimanche ; que cette modification n'a pas d'incidence financière et prend effet à compter d'octobre 2019 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121426-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDERANT que cet avenant ne modifie pas substantiellement le marché, conformément à l'article R.2194-7 du code de la commande publique.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°S190195 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux - lot n°1 exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que le centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville, conclu avec la société DALKIA S.A

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer, ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121426-DE-1-1

**AVENANT N° 1
AU MARCHÉ N° S190195**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Titulaire du marché : (désignation et adresse)

**DALKIA S.A
37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 Lille**

Objet du Marché : Exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que le centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville

Montant initial du marché	<p>1) Rectification d'une erreur matérielle dans le montant notifié de l'acte d'engagement qui ne correspond pas à celui de la DPGF</p> <p>2) Montant rectifié pour le marché accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum :</p> <p>Marchés MTI+MCI+PFI+PF (DPGF) P1 : 155 238,85 € HT (sans changement) P2 : 179 955,98 € HT et non 179 164,08€ HT P3 : 84 095,51 € HT et non 84 095,32 € HT Total forfaitaire annuel : 419 290,34 €HT</p>
Nouveau montant du marché	<p>Missions forfaitaires : P1 : 159 738,85 € HT P2 : 188 231,98 € HT P3 : 85 552,51 € HT Total forfaitaire annuel : 433 523,34€ HT</p>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Monsieur le Directeur Général des Services de GPSEA.

Ordonnateur : Monsieur le Président de GPSEA

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Article 1 : Objet

Le marché n°S190195, relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux (2019-2023), lot n°1 exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que le centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville a été attribué par la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2019, à l'entreprise DALKIA. Il a été notifié le 05 août 2019 pour une durée ferme de 3 ans et 9 mois à compter du 1er octobre 2019 avec une échéance finale au 30 juin 2023.

Le présent avenant a pour objet d'acter :

- ✓ La rectification d'une erreur matérielle dans le montant notifié de l'acte d'engagement qui ne correspond pas à celui de la DPGF (annexe 4 à l'acte d'engagement).
- ✓ Intégration du nouveau bâtiment Marco Polo ;
- ✓ Intégration du bâtiment CITEC de Créteil ;
- ✓ Intégration du bâtiment LMA de Boissy ;
- ✓ Acter la dissociation des factures P2/P3 ;
- ✓ Acter la modification des régimes horaires de la médiathèque Mandela ;

En conséquence, le marché n°S190195 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Modifications du marché initial

2-1 Correction d'une erreur matérielle sur le montant du marché inscrit à l'acte d'engagement

Suite à une erreur matérielle, le montant forfaitaire de la mission :

- « P2 -Conduite, entretien et maîtrise de l'énergie » reporté à l'article D2 de l'acte d'engagement ne correspond pas au montant détaillé dans l'annexe 4 à l'acte d'engagement « Décomposition Globale et Forfaitaire (DPGF) ». En effet, le montant forfaitaire de la mission « P2 - Conduite, entretien et maîtrise de l'énergie » s'élève à 179 955,98 € HT selon la DPGF et non à 179 164,08€ HT comme indiqué dans l'AE.
- « P3 -Garantie totale et travaux programmés » reporté à l'article D2 de l'acte d'engagement ne correspond pas au montant détaillé dans l'annexe 4 à l'acte d'engagement « Décomposition Globale et Forfaitaire (DPGF) ». En effet, le montant forfaitaire de la mission « P3 -Garantie totale et travaux programmés » s'élève à 84 095,51 € HT selon la DPGF et non à 84 095,32 € HT comme indiqué dans l'AE.

La somme des prestations forfaitaires P1, P2 et P3 du marché s'élève ainsi à 419 290,34 € et non à 418 498,25 € HT, conformément à la répartition détaillée dans la DPGF :

- P1 : 155 238,85 € HT
- P2 : 179 955,98 € HT
- P3 : 84 095,51 € HT

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle par le présent avenant.

2-2 Intégration de nouveaux sites

Suite au rattachement de nouvelles infrastructures de communes du Val de Marne, GPSEA récupère l'exploitation des sites suivants dont les contrats sont ou vont arriver à échéance. Ces sites sont intégrés en PF.

Site	Adresse	Prise d'effet
Marco Polo	6 rue Marco Polo 94370 Sucy en Brie	01/01/2021
LMA	Place du forum 94470 Boissy Saint Léger	01/01/2021
CITEC	Allée des rochers 94000 Créteil	01/04/2021 pour le P1 01/07/2021 pour le P2 et P3

Incidence financière :

- Marco Polo :
 - o P2 : 6 733,00 €HT
 - o P3 : 826,00 €HT
- LMA :
 - o P2 : 287,00 €HT
 - o P3 : 320,00 €HT
- CITEC :
 - o P1 : 4 500,00 €HT
 - o P2 : 1 256,00 €HT
 - o P3 : 311,00 €HT
- Global :
 - o P1 : 4 500,00 €HT
 - o P2 : 8 276,00 €HT
 - o P3 : 1 457,00 €HT

Le listing matériel de ces sites est présent en annexe 1.

La DPGF mise à jour est disponible en annexe 2.

2-3 Modifications de l'article D de l'acte d'engagement

L'article D « Prix » est modifié comme suit :

- Le Montant forfaitaire annuel HT de la mission P1- FOURNITURE D'ENERGIE est porté de **155 238,85 € HT à 159 738,85 € HT, soit une augmentation de 4 500,00 € HT (+ 2,90%)**.

P1 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 1
Total HT	159 738,85 €
TVA (5,5% et 20,00%)	28 352,77 €
Total TTC	188 091,62 €

- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté de **179 955,98 € HT** à **188 231,98 € HT**, soit une augmentation de **8 276,00 € HT (+ 4,60%)**.

P2 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 1
Total HT	188 231,98 €
TVA (20,00%)	37 646,40 €
Total TTC	225 878,38 €

- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté de **84 095,51 € HT** à **85 552,51 € HT**, soit une hausse de **1 457,00 € HT (+1,73%)**.

P3 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 1
Total HT	85 552,51 €
TVA (20,00%)	17 110,50 €
Total TTC	102 663,02 €

- RECAPITULATIF P1 + P2 + P3

P1+P2+P3 FORFAITAIRE	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 1
Total HT	433 523,34 €
TVA (5,5% et 20,00%)	83 109,67 €
Total TTC	516 633,02 €

Le détail des modifications de redevances P1, P2 et P3 de ces sites est présent en annexe 2.

2-4 Modifications du CCAP

L'article 4.7 du Cahier des Clauses Administratives et Particulières est modifié comme suit :

Pour les prestations P1, il sera établi une facture par site.

Pour les prestations P2, il sera établi une facture globale avec détails par site et par catégorie de prestations.

Pour les prestations P3, il sera établi une facture globale avec détails par site et par catégorie de prestations.

Cet article n'a pas d'incidence financière.

Cet article prend effet au 1^{er} octobre 2020.

2-5 Modifications des régimes horaires de la médiathèque Mandela

Les horaires d'ouverture de la médiathèque Mandela sont modifiés ainsi (annexe 5 du CCTP) :

N°	Bâtiment	Ville	Type de bâtiment	T° d'ambiance (°C)	Plage horaire	Réduit de nuit (°C)
19	Médiathèque Nelson mandela	Créteil	Culture	20	L, M, Me, J,V,S de 9h à 20h Dim de 13h à 18h	17

La cible de consommation est revue ainsi :

N° du site	Nom du site	Ville	Unité de la cible chauffage	Cible chauffage NB	Consommation ECS de référence m (m ³)	Cible ECS q _{ECS} (MWh _{qcs} /m ³)	Consommation totale
				(A)	(B)	(C)	(A)+(B)x(C)
19	Médiathèque Nelson mandela	Créteil	MWh _{utile}	183,62			183,62

Ce site étant en PFI, cet article n'a pas d'incidence financière.

Cet article prend effet au 1^{er} octobre 2019.

Article 3 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables. Les parties renoncent à tout recours contentieux pour le différend, objet du présent avenant.

C	SIGNATURES	
A		A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)		Le Président

ANNEXE 1 - LISTING MATERIEL

CITEC

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE	
Pépinière d'entreprises CITEC - Créteil	Chaufferie	Primaire	Chaudière	DE DIETRICH	DTG 230-12S	1		
		Primaire	Pompe charge chaudière	SALMSON	SXM 32-45	1		
		Primaire	Pompe recyclage chaudière	GRUNDFOS	UPS 34-40 130	1		
		Chauffage	Pompe double	SALMSON	MA 170-2	1		
		Chauffage	Servomoteur V3V	SIEMENS	SQX32	1		
		ECS	Ballon électrique	FLECK	30L	1		
		Autres	Armoire électrique			1		
		Autres	disconnecteur CA			1		
		Autres	régulateur	SIEMENS	RVL 470	1		
	Intérieur Bâtiment	ECS	Ballon électrique			X		
		VMC	Caisson d'extraction			X		
	Salle réunion	Chauffage / Climatisation	Cassette plafonnrière	GENERAL	DC Inverter	1		
		Chauffage / Climatisation	Unité extérieure			1 en toiture (monosplit)		
	Total général							

MARCO POLO

1 PAC CIAT type AQUACIAT ILD 200B puissance 50kw froid et 52kw chaud

1 CTA Floway Classic RHE 2000
1 VMC Aldes easy vec C4 700
40 ventilo - convecteur CIAT type Coadis line 600 avec thermostats
1 split système Toshiba mono split mural (salle serveur)
1 régulation CIAT V3000

LMA

Equipement	Marque	Modèle	Nombre
Caisson d'extraction	France AIR	TEMPERYS MONO 800	1
Caisson de soufflage	France AIR	TEMPERYS TRI 800	1
Horloge de soufflage	-	-	1
Thermostat de soufflage	-	-	1

ANNEXE 2 - DECOMPOSITION P2 - P3

Numéro	Site	Ville	Type de marché	P2.1	P2.2	P2.3	P2.4	P2 TOTAL €HT	P3.1	P3.2	P3.3	P3 TOTAL €HT	P2 + P3 TOTAL €H
1	Centre propreté	Alfortville	MTI	1 830,71 €	776,09 €	1 054,75 €	196,04 €	3 857,59 €	169,59 €	171,76 €		341,35 €	4 198,94 €
2	PCI	Alfortville	PF	2 086,29 €	590,18 €	215,66 €		2 892,13 €	128,74 €	12,55 €		141,29 €	3 033,42 €
3	Ecole de Musique	Alfortville	PF	782,16 €	590,18 €	947,20 €		2 319,54 €	274,58 €	132,65 €		407,22 €	2 726,77 €
4	médiathèque ISP	Alfortville	PF	272,82 €	558,12 €	147,97 €		978,91 €	188,88 €	9,54 €		198,42 €	1 177,33 €
5	Cuisine centrale	Alfortville	MCI	6 015,05 €	2 899,27 €	3 189,83 €	393,05 €	12 497,20 €	2 884,13 €	6 179,83 €	4 417,84 €	13 481,81 €	25 979,01 €
6	Conservatoire	Boissy Saint Léger	PFI	903,25 €	554,49 €	1 152,11 €	161,06 €	2 770,91 €	240,23 €	138,29 €	6 085,10 €	6 463,61 €	9 234,52 €
7	Ludothèque	Bonneuil-sur-Marne	PFI	1 482,14 €	722,56 €	195,29 €	156,87 €	2 556,86 €	533,12 €	12,55 €	1 168,47 €	1 714,14 €	4 271,01 €
8	Médiathèque	Bonneuil-sur-Marne	PFI	766,59 €	1 134,73 €	8 429,36 €	392,99 €	10 723,67 €	1 539,58 €	3 316,63 €	547,74 €	5 403,95 €	16 127,62 €
9	Conservatoire de musique	Chennevières sur Marne	PFI	656,79 €	583,29 €	160,42 €	125,91 €	1 526,41 €	237,65 €	12,55 €	136,53 €	386,73 €	1 913,14 €
10	Conservatoire de danse	Chennevières sur Marne	PF	975,67 €				975,67 €	- €			- €	975,67 €
11	Médiathèque	Chennevières sur Marne	PFI	655,93 €	552,69 €		122,01 €	1 330,63 €	482,81 €			482,81 €	1 813,43 €
12	Hotel d'entreprises	Chennevières sur Marne	PF	5 076,47 €	833,06 €	2 954,45 €		8 863,99 €	1 668,13 €	402,49 €		2 070,62 €	10 934,61 €
13	Siège	Créteil	MTI	7 886,96 €	583,29 €	9 115,44 €	597,25 €	18 182,94 €	3 270,49 €	4 441,10 €		7 711,60 €	25 894,54 €
14	Techparc	Créteil	PF	204,00 €	- €			204,00 €	- €			- €	204,00 €
15	Perret- bâtiment administratif	Créteil	PF	5 923,85 €	590,18 €	337,47 €		6 851,51 €	9,18 €	12,55 €		21,74 €	6 873,24 €
16	Pépinière-hotel d'entreprises Bio&D	Créteil	PF	2 883,64 €	590,18 €	1 923,41 €		5 397,23 €	174,18 €	221,68 €		395,86 €	5 793,10 €
17	Entrepot ZF Trading	Créteil	PF	2 380,93 €	50,56 €	140,57 €		2 572,06 €					2 572,06 €
18	MAC/salles de spectacle	Créteil	PFI	2 018,15 €	84,75 €	8 782,24 €	462,41 €	11 347,55 €	6 829,52 €	5 148,65 €	1 081,01 €	13 059,18 €	24 406,73 €
19	Médiathèque Nelson mandela	Créteil	PFI	8 696,08 €	583,29 €	12 216,21 €	807,67 €	22 303,25 €	1 097,36 €	483,68 €	1 186,77 €	2 767,81 €	25 071,07 €
20	Médiathèque relais village	Créteil	PF	1 727,28 €	558,12 €	227,82 €		2 513,23 €	121,52 €	18,05 €		139,57 €	2 652,80 €
21	Ecole nationale de musique Marcel Dadi	Créteil	PFI	5 135,09 €	583,29 €	5 899,17 €	398,27 €	12 015,82 €	2 647,92 €	1 860,60 €	422,12 €	4 930,65 €	16 946,47 €
22	Direction des Services Techniques	La Queue en Brie	PF	3 274,67 €		257,88 €		3 532,55 €	48,02 €	21,06 €		69,08 €	3 601,64 €
23	Ecole de Musique-conservatoire	Limeil Brevannes	MTI	2 475,60 €	583,29 €	260,35 €	187,66 €	3 506,91 €	1 587,75 €	12,55 €	136,53 €	1 736,82 €	5 243,73 €
24	Pépinière-hôtel d'entreprises Descartes	Limeil Brevannes	PFI	459,93 €	575,98 €	872,29 €	152,20 €	2 060,39 €	2 757,02 €	1 767,53 €	721,11 €	5 245,66 €	7 306,05 €
25	Centre horticole + logt gardien	Mandres Les Roses	MCI	19 778,17 €	1 950,32 €	1 601,82 €	683,99 €	24 014,30 €	9 687,30 €	249,30 €		9 936,60 €	33 950,90 €
26	Bibliothèque	Mandres Les Roses	PFI	2 356,17 €	583,29 €		180,50 €	3 119,96 €	2 012,59 €			2 012,59 €	5 132,55 €
27	Conservatoire-centre culturel	Noiseau	PFI	1 270,30 €	797,69 €	1 626,83 €	195,30 €	3 890,13 €	439,46 €	228,89 €	2 072,17 €	2 740,52 €	6 630,65 €
28	Médiathèque	Ormesson sur mame	PFI	1 683,70 €	583,29 €	2 273,24 €	229,89 €	4 770,13 €	1 309,54 €	313,31 €	613,03 €	2 235,88 €	7 006,01 €
XX	Analyses légionelle pour les sites de l'annexe 9					2 380,50 €		2 380,50 €					2 380,50 €
29	Marco Polo	Sucy en Brie	PF	4 855,00 €		1 878,00 €		6 733,00 €	536,00 €	290,00 €		826,00 €	7 559,00 €
30	Local de Musique Amplifié	Boissy Saint Léger	PF			287,00 €		287,00 €		320,00 €		320,00 €	607,00 €
31	CITEC	Créteil	PF	1 089,00 €	167,00 €			1 256,00 €	311,00 €			311,00 €	1 567,00 €
TOTAL				95 602,40 €	21 039,74 €	66 146,79 €	5 443,06 €	188 231,98 €	41 186,31 €	25 777,80 €	18 588,41 €	85 552,51 €	273 784,50 €

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

N°CT2020.5/066-2

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121427-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Vote(s) pour : 70
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121427-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

N°CT2020.5/066-2

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption d'un avenant n°1 au marché n°S190196 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux (2019-2023)- lot 2

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article R.2194-7 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/026 du 10 avril 2019 relative au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux ;

CONSIDERANT que par délibération du 10 avril 2019 susvisée, le conseil de territoire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux scindé en deux lots ;

CONSIDERANT que les 2 lots ont fait l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum et ont été notifiés dans les conditions suivantes :

N°	Désignation du lot	Attributaire	N° de marché	Date de notification
01	Exploitation des installations thermiques des bâtiments administratifs et culturels ainsi que du centre horticole et arboricole de Mandres-les-Roses et de la cuisine centrale d'Alfortville	DALKIA	S190195	05/08/2019
02	Exploitation des installations thermiques des équipements sportifs (piscines et complexes sportifs)	ENGIE ENERGIE SERVICES	S190196	05/08/2019

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121427-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDERANT que le marché n°S190196 (lot n°2) relatif à l'exploitation des installations thermiques des équipements sportifs (piscines et complexes sportifs), a été notifié le 05 août 2019 à l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES pour une durée ferme de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2019 avec une échéance finale au 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum dont le montant forfaitaire annuel est de 154 469,17 € HT ;

CONSIDERANT que l'avenant n°1 a pour objet d'acter les points suivants :

- L'intégration au marché d'un disconnecteur, d'un adoucisseur et des mitigeurs au niveau des douches pour le stade Duvauchelle ;
- L'intégration au marché d'un extracteur pour la piscine de Sainte-Catherine ;
- L'intégration au marché d'un nouveau site, le complexe sportif de Val de Seine ;
- Le changement de centrale de traitement d'air de la Piscine de la Lévière.

CONSIDERANT que l'ensemble de ces modifications entraînent une augmentation financière du montant du P2 et du P3 comme suit :

- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté de 105 469,17 € HT à 113 560,17 € HT, soit une augmentation de 8 091,00 € HT (+7,67%) ;
- Le montant forfaitaire annuel HT de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté de 49 000,00 € HT à 53 971,00€ HT, soit une augmentation de 4 971,00 € HT (+10,14%).

CONSIDERANT que cet avenant ne modifie pas substantiellement le marché, conformément à l'article R.2194-7 du code de la commande publique ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°S190196 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments territoriaux - lot n°2 – exploitations des installations thermiques des équipements sportifs (piscines et complexes sportifs), conclu avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121427-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer, ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/066-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201202-lmc121427-DE-1-1

**AVENANT N° 1
AU MARCHÉ N° S190196**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Titulaire du marché : **ENGIE - COFELY**
4, rue de l'Eclipse – 95800 Cergy

Objet du Marché : Exploitation des installations thermiques des équipements sportifs (piscines et complexes sportifs)

Montant initial du marché	Missions forfaitaires : P2 : 105 469,17 € HT P3 : 49 000,00 € HT Total forfaitaire annuel : 154 469,17 € HT
Nouveau montant du marché	Missions forfaitaires : P2 : 113 560,17 € HT P3 : 53 971,00 € HT Total forfaitaire annuel : 167 531,17 € HT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Monsieur le Directeur Général des Services de GPSEA.

Ordonnateur : Monsieur le Président de GPSEA

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Article 1 : Objet

Le marché n°S190196, relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion des combustibles a été attribué par la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2019, à l'entreprise ENGIE pour un montant forfaitaire annuel de 154 469,17 € HT.

Il a été notifié le 05 aout 2019, pour une durée ferme de 3 ans et 9 mois à compter du 1er octobre 2019 avec une échéance finale au 30 juin 2023.

Le présent avenant a pour objet d'acter :

- ✓ L'intégration au marché d'un disconnecteur, d'un adoucisseur et des mitigeurs au niveau des douches pour le stade Duvauchelle ;
- ✓ L'intégration au marché d'un extracteur pour la piscine de Sainte-Catherine ;
- ✓ L'intégration au marché d'un nouveau site, le complexe sportif de Val de Seine ;
- ✓ Acter le changement de centrale de traitement d'air de la Piscine de la Lévière :

En conséquence, le marché n°S190196 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Modifications du marché initial

2-1 Intégration de nouveaux sites

Suite au rattachement de nouvelles infrastructures de communes du Val de Marne, GPSEA récupère l'exploitation des sites suivants dont les contrats sont ou vont arriver à échéance.

Site	Adresse	Prise d'effet
Complexe sportif du Val de Marne	3, allée Jean Baptiste Preux – 94140 Alfortville	01/01/2021

Incidence financière :

- P2 : 7 242,00 €HT
- P3 : 4 452,00 €HT

Le listing matériel de ce site est présent en annexe 1.

La DPGF mise à jour est disponible en annexe 2.

2-2 Modifications des listings matériels

Suite à différents travaux menés durant l'été 2020, les matériels ci-dessous sont ajoutés au périmètre d'ENGIE :

Site	Matériel	Incidence financière
Piscine de la Lévrrière	CTA Tereco en lieu et place d'une CTA existante	Non
Piscine Sainte Catherine	Extracteur vestiaire	Non
Stade Duvauchelle	Disconnecteur, adoucisseur et douze mitigeurs au niveau des douches	Oui

Incidence financière :

- P2 : 849,00 €HT
- P3 : 519,00 €HT

La DPGF mise à jour est disponible en annexe 2.

2-3 Modifications de l'acte d'engagement

L'article D « Prix » est modifié comme suit :

- Le Montant forfaitaire annuel HT de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté de 105 469,17 € HT à 113 560,17 € HT, **soit une hausse de 8 091,00 € HT (+ 7,67 %)**.

P2 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT N° 1
Total HT	113 560,17 €
TVA (20,00%)	22 712,03 €
Total TTC	136 272,20 €

- Le Montant forfaitaire annuel HT de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté de 49 000,00 € HT à 53 971,00€ HT, **soit une hausse de 4 971,00 € HT (+ 10,14 %)**.

P3 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT N° 1
Total HT	53 971,00 €
TVA (20,00%)	10 794,20 €
Total TTC	64 765,20 €

- RECAPITULATIF P2 + P3

P2+P3 FORFAITAIRE	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 1
Total HT	167 531,17 €
TVA (20,00%)	33 506,23 €
Total TTC	201 037,40 €

Article 3 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables. Les parties renoncent à tout recours contentieux pour le différend, objet du présent avenant.

C	SIGNATURES	
A		A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)		Le Président

ANNEXE 1 - LISTING MATERIEL

COMPLEXE VAL DE SEINE

- 3 x caissons de soufflage + 3 x vannes 3 voies associé
- 3 x caissons de reprise
- 3 x ballons ECS 1000 L
- 1 x échangeur a plaques avec 1 x pompe de bouclage + 1 x pompe de distribution
- 3 x pompes double - réseau aérotherme + plancher chauffant + ECS
- 1 x pompe simple radiateur club house
- 4 x vanne 3 voies réseaux chauffage + ECS
- 2 x Armoire électrique
- 6 x vannes TA
- 1 x vase d'expansion
- 1 x disconnecteur contrôlable
- 1 x groupe de dosage BWT
- 4 x Regul Siemens

Numéro	Site	Ville	Type de marché	P2.1	P2.2	P2.3	P2.4	P2 TOTAL €HT	P3.1	P3.2	P3.3	P3 TOTAL €HT	P2 + P3 TOTAL €HT
29	Piscine	Boissy Saint Léger	PFI	6 463,68 €	1 343,93 €	9 195,44 €	767,07 €	17 770,12 €	6 556,11 €	1 378,06 €	188,59 €	8 122,76 €	25 892,88 €
30	Piscine + logement gardien	Bonneuil-sur-Marne	PFI	2 496,37 €	1 327,99 €	6 782,65 €	499,41 €	11 106,42 €	2 256,79 €	1 708,77 €	68,75 €	4 034,31 €	15 140,73 €
31	Piscine des Bordes + vestiaire foot	Chennevières sur Marne	PFI	12 193,25 €	2 060,70 €	2 967,28 €	775,43 €	17 996,66 €	14 027,24 €	557,77 €	505,78 €	15 090,79 €	33 087,45 €
32	Piscine de la Lévière	Créteil	PFI	308,07 €	150,49 €	7 379,36 €	379,92 €	8 217,84 €	979,39 €	769,78 €	507,34 €	2 256,51 €	10 474,35 €
33	Piscine du Colombier	Créteil	PFI	161,50 €	374,90 €	7 620,17 €	399,47 €	8 556,04 €	450,20 €	438,15 €	1 207,81 €	2 096,16 €	10 652,20 €
34	Piscine Sainte Catherine	Créteil	PFI	10 517,97 €	823,12 €	3 049,17 €	657,96 €	15 048,22 €	8 192,81 €	159,47 €	3 521,88 €	11 874,16 €	26 922,38 €
35	Tribune pôle vestiaire ouest	Créteil	PFI	2 133,51 €	2 848,25 €	1 784,21 €	307,09 €	7 073,06 €	1 696,92 €	335,31 €	143,28 €	2 175,51 €	9 248,57 €
36	Tribune présidentielle	Créteil	PF	256,25 €	444,62 €	551,25 €	- €	1 252,12 €	506,56 €	116,15 €	- €	622,71 €	1 874,83 €
37	Gymnase	Marolles-en-Brie	PFI	4 869,70 €	307,02 €	678,87 €	294,78 €	6 150,37 €	147,45 €	119,52 €	- €	266,97 €	6 417,34 €
38	Complexe sportif Belvédère	Ormesson sur marne	PFI	1 100,39 €	138,54 €	226,29 €	126,73 €	1 591,95 €	401,19 €	106,50 €	- €	507,69 €	2 099,64 €
39	Piscine	Sucy-en-Brie	PFI	6 154,63 €	1 798,48 €	3 078,72 €	523,54 €	11 555,37 €	1 209,65 €	895,06 €	366,72 €	2 471,43 €	14 026,80 €
40	Complexe sportif Val de Seine	Alfortville	PF	2 574,00 €	2 595,00 €	1 791,00 €	282,00 €	7 242,00 €	4 098,00 €	354,00 €	- €	4 452,00 €	11 694,00 €
TOTAL				49 229,32 €	14 213,04 €	45 104,41 €	5 013,40 €	113 560,17 €	40 522,31 €	6 938,54 €	6 510,15 €	53 971,00 €	167 531,17 €

En jaune, tous les postes modifiés/ajoutés.